



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 3689

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la nécessité de mettre en place un véritable programme de résorption des « points noirs » du réseau routier, dont on connaît la responsabilité importante dans les accidents de la route. S'il se félicite de la volonté du ministre de pratiquer une politique volontaire et ferme quant à l'insécurité routière, il estime que la connaissance de zones dangereuses devraient faire l'objet, certes d'une sensibilisation toute particulière des automobilistes, mais surtout d'un programme visant à rendre ces zones plus propices à une conduite sécurisée. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer considère l'amélioration des infrastructures routières comme un volet essentiel de la politique de lutte contre l'insécurité routière. Il poursuit, dans ce cadre, une politique d'aménagements de sécurité sur le réseau national suivant deux programmes. D'une part, les plans régionaux d'aménagements de sécurité (PRAS) permettent de programmer des travaux de sécurité sur des sections de routes nationales présentant des risques particuliers. D'autre part, les aménagements de sécurité d'initiative locale (ASIL) donnent aux directions départementales de l'équipement la possibilité de remédier rapidement à des situations dangereuses par des petits aménagements de sécurité. Sur les réseaux départementaux et communaux, le Gouvernement met à la disposition des collectivités territoriales les méthodes et outils qu'il développe pour améliorer la sécurité des infrastructures. C'est dans ce cadre que se développe la démarche SURE visant à améliorer la sécurité des usagers sur les routes existantes, qui sera expérimentée sur le réseau national avant d'être proposée aux collectivités locales sur leurs propres réseaux.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3689

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3314

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 368